

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 02 FEVRIER 2023

**Délibération n°2023.02.017.B**

**Transports Publics / möbius : programme bus 2023 - Acquisition via la CATP de 2 minibus électriques et demande de subventions**

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 27 janvier 2023

**Secrétaire de Séance:** Jean REVEREAULT

Membres en exercice: **28**

Nombre de présents: **22**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **1**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir :**

Michel BUISSON à Francis LAURENT, François ELIE à Gérard DESAPHY, Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Philippe VERGNAUD à Michaël LAVILLE, Vincent YOU à Xavier BONNEFONT,

**Excusé(s):**

François NEBOUT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230202-2023\_02\_17B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Publication : 06/02/2023

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 FÉVRIER 2023**

**DÉLIBÉRATION  
N° 2023.02.017.B**

MOBILITES

Rapporteur : Monsieur GERARDI

**TRANSPORTS PUBLICS / MÖBIUS : PROGRAMME BUS 2023 - ACQUISITION VIA LA CATP DE 2 MINIBUS ELECTRIQUES ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : Pour une ville et des établissements ouverts à tous, sûrs et durables

Le Schéma des mobilités de GrandAngoulême a été adopté lors du conseil communautaire du 8 décembre 2022. Ce document prévoit de « rendre le réseau de transport collectif plus attractif », en mettant en place des évolutions de l’offre de transport.

La mise en place de navettes électriques en cœur d’agglomération est intégrée aux actions de ce document. Ces navettes constitueront une réponse à plusieurs besoins de déplacements identifiés : compléter la desserte du centre-ville d’Angoulême, en faisant le lien entre plusieurs quartiers du plateau, mais aussi en reliant les parkings aux commerces du centre-ville et en facilitant les déplacements des personnes âgées. Plusieurs scénarios de dessertes sont actuellement en cours d’étude par la STGA.

Dans le cadre du Contrat d’Obligation de Service Public en vigueur entre GrandAngoulême et la Société Publique Locale (SPL) STGA, les véhicules de transport en commun sont achetés par l’Autorité Organisatrice de la Mobilité puis mis à disposition de l’opérateur. Aussi, il est proposé de procéder à l’achat par GrandAngoulême de 2 véhicules électriques pour ce nouveau service de navette de cœur d’agglomération.

Pour l’acquisition de ces minibus, la procédure de mise en concurrence serait confiée à la Centrale d’Achat du Transport Public. Pour GrandAngoulême, l’intérêt d’adhérer à la CATP et d’acquérir du matériel, comme par exemple des véhicules est motivé par plusieurs aspects :

- Un intérêt d’ordre économique, étant donné que l’objectif de la CATP est d’obtenir des tarifs plus avantageux que ceux obtenus par les acheteurs effectuant eux-mêmes leurs propres acquisitions par une procédure de marché public,
- Un intérêt d’ordre stratégique et technique, étant donné que la CATP dispose d’experts et de consultants en transport public, afin de répondre au plus près aux besoins et exigences techniques de ses adhérents, tout en suivant les évolutions technologiques en la matière,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230202-2023\_02\_17B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Publication : 06/02/2023

- Un intérêt d'ordre juridique et administratif, étant donné que la CATP assure pour le compte de ses adhérents les obligations de mises en concurrence. Cette exonération de prise en charge des procédures pour l'adhérent permet un gain de temps dans les processus de commande et apporte une sécurisation technique et juridique à la procédure.

Le montant de l'acquisition de ces 2 minibus (rémunération de la CATP comme « intermédiaire » comprise) serait de 605 k€ HT, options incluses. Le surcoût de la technologie électrique, par rapport à une motorisation thermique pourrait être partiellement absorbé par les subventions mobilisées, notamment par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), à hauteur de 60 %. Cette opportunité est en cours de consolidation technique.

Pour mémoire le calendrier de déploiement envisagé de l'opération est le suivant :

- Février 2023 : procédure d'acquisition des véhicules // Etude par la STGA des circuits envisageables
- Mars – Avril 2023 : analyse des propositions (techniciens et élus, ville d'Angoulême-GrandAngoulême).
- Mai 2023 : validation des circuits et de l'offre (jours de fonctionnement, horaires...)
- Juin/Juillet 2023 : réception des véhicules
- Septembre 2023 (objectif cible) voire courant du dernier trimestre 2023 : mise en service et test sur une année.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'acquisition de 2 minibus électriques pour un montant prévisionnel de 605 k€ HT.

**D'APPROUVER** les conditions générales de vente ainsi que l'engagement de commande correspondant à cette acquisition, dont les projets figurent en annexe.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur Bertrand GERARDI conseiller délégué membre du bureau en charge de la commande publique, à signer les conditions générales de l'engagement de commande correspondant à cette acquisition, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur Bertrand GERARDI conseiller délégué membre du bureau en charge de la commande publique à solliciter toutes les éventuelles subventions mobilisables, notamment via le FEDER, et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

<b>Pour : 27</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230202-2023\_02\_17B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Publication : 06/02/2023